p.1 Lois 31758

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la composition de la Commission créée par l'article 4quater de l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 22 avril 1969 fixant les titres requis des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical, du personnel psychologique, du personnel social des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, spécial, moven, technique, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire de la Communauté française et des internats dépendant de ces établissements

A.Gt 18-01-2007

M.B. 23-03-2007

modifications:

A.Gt 24-05-07 (M.B. 03-08-07) A.Gt 10-10-08 (M.B. 16-12-08) A.Gt 10-06-08 (M.B. 29-08-08)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 janvier 1998 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission créée par l'article 4quater de l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 22 avril 1969 fixant les titres requis des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical, du personnel psychologique, du personnel social des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, spécial, moyen, technique, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire de la Communauté française et des internats dépendant de ces établissements;

Vu les propositions formulées par les organisations syndicales siégeant au

Comité de secteur IX.

Arrête:

 $\begin{array}{c} \textit{modifi\'e par A.Gt 24-05-2007 ; A.Gt 10-06-2008 ; A.Gt 10-10-2008} \\ \textbf{Article 1}^{\text{er.}}\text{-} \text{La composition de la Commission des titres cr\'e\'e par l'article} \end{array}$ 4quater de l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 22 avril 1969 fixant les titres requis des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical, du personnel psychologique, du personnel social des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, spécial, moyen, technique, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire de la Communauté française et des internats dépendant de ces établissements renouvelée comme suit :

Présidente: Mme Chantal Kaufmann, Directrice générale f. f. de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique;

Membres effectifs et suppléants : 1° Effectif: M. Christian Noiret; Suppléant: M. Thierry Maudoux;

2° Effectifs: M. Guy Levacq;

M. Yvan Aufort;

Suppléants : Mme Colette Dupont;

M. Pierre Lambert:



Lois 31758 p.2

3° Effectifs: Mme Monique Lamouline;

Mme Christine Ruhl;

Suppléants: Mme Nathalie Todde;

M. Philippe Lemaylleux;

4° Effectif: M. Etienne Micha Inspecteur de cours généraux Rue de Mirwart 80, 6890 Smuid; Suppléant: M. Jean-Paul Hogenboom

Inspecteur de cours généraux Rue François Droogmans 52,

4540 Amay

5° Effectif: M. Francis Schiepers Inspecteur des cours de langues anciennes avenue Wellington 11, 1420 Braine-l'Alleud Suppléant: M. Roger Poulain Inspecteur des cours de langues germaniques rue de la Fausse Cave 1, 5032 Gembloux.

6° Représentants de la C.G.S.P. Effectif: Mme Christiane Cornet Suppléant: M. Ton Beerden Représentants de la C.S.C. Effectif: M. Charles Malisoux Suppléant: M. Eugène Ernst Représentants du S.L.F.P.

Effectif: Mme Martine Machtelings Suppléant: Mme Rita Midavaine Secrétaire: Mme Caroline Maréchal

Secrétaire suppléant : Mme Isabelle Cravillon

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 1er janvier 2007.

Article 3. - Le ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 18 janvier 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française,

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

